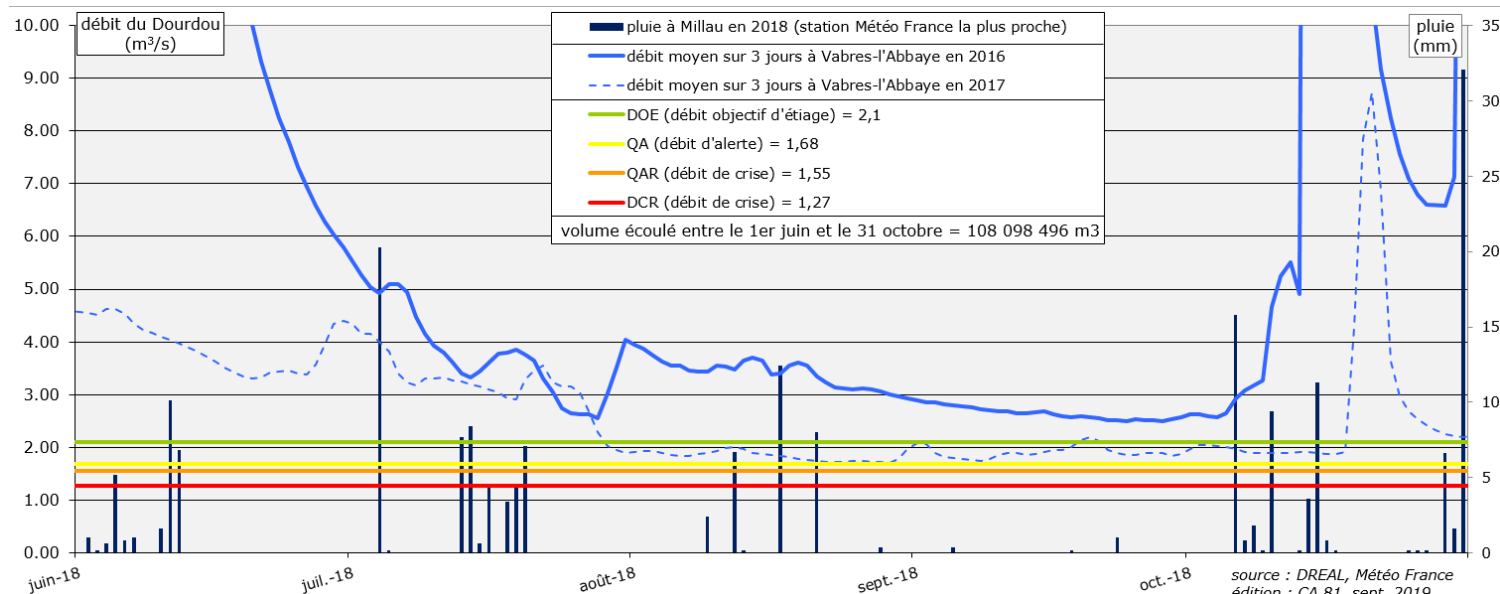


Débit durant l'été 2018 : le Dourdou à Vabres-l'Abbaye (le Poujol)



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	1,00 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,24 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'été

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	57	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	905	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	2 685	
volume autorisé (hm ³)	0,99	
volume prélevé déclaré (hm ³)	0,59	

11 plans d'eau sont recensés pour un volume autorisé total de 0,24 hm³.

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé sur ce périmètre. Par conséquent, l'OU Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Volume de réserve : un volume de réserve de 10 000 m³ a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, sur le périmètre élémentaire du Rance, les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués en cours d'eau et nappes connectées sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps.

Ainsi, deux calendriers de tours d'eau sont établis, en concertation avec l'ensemble des irrigants du périmètres et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits prélevés, sur les deux parties amont et aval de la confluence avec la Sorgue. Ces calendriers de tours d'eau sont présentés au préfet pour approbation.



Dès le début de la période d'été (le 1^{er} juin), les prélèvements pour l'irrigation sont régis par ce calendrier de tours d'eau, afin de lisser les débits de prélèvement.

Ce niveau a été maintenu tout au long de la campagne d'irrigation, aucune restriction n'étant intervenue pendant la campagne d'irrigation grâce aux précipitations conséquentes, notamment en juillet.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
177	Tarn amont en Aveyron
098	Rance
099	Dourdou et Sorgues



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 099 - Dourdou et Sorgues

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :
(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau	en nappes déconnectées	prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)
0 - 10000	0 - 10000	0 - 200000
10000 - 50000		

© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Ce bilan a été réalisé en octobre 2019 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.



Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr